

Le 22 mai 2025

**Décision de la Présidente n° :
51-2024**

**Objet :
Avenant 1 marché Assurance
dommages aux biens CCVG**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération n°2020-31, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Vu la convention constitutive de groupement de commande relatif à des marchés d'assurance en date du 10 octobre 2023, désignant la CCVG comme coordonnateur du groupement ;
- Considérants le lot 1.1 Assurance Dommage aux biens attribué à la société SMACL ASSURANCES ;
- Considérant que le bâtiment agricole collectif nouvellement construit doit être intégré dans le contrat d'assurance en dommages aux biens ; que ce bâtiment comprend des panneaux photovoltaïques, et que le contrat d'assurance ne prévoyait pas la prise en compte de panneaux photovoltaïques ;

DECIDE

Article 1 :

D'approuver l'avenant par lequel le bâtiment agricole collectif est intégré au contrat d'assurance dommages aux biens, avec des clauses et un taux de cotisation HT/m² spécifiques liés à la présence de panneaux photovoltaïques.

Incidence financière :

Montant de l'avenant TTC : 2 048,58 €

Cotisation annuelle TTC initiale : 16 139.21 €

Cotisation annuelle TTC après avenant : 18 187,79 €

% d'évolution introduit par l'avenant : 12.69%

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

Article 4 : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais,

La Présidente de la CCVG,
Madame Françoise GAUQUELIN